

# Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal 1<sup>er</sup> semestre 2019

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Janvier 2019

Convocations envoyées le deux Janvier deux mille dix-neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le onze Janvier deux mille dix-neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

### Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard  
CHASTANG Marcel  
GARNIER Bernard  
GOULT Michel  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe  
VIRELY Jean-Marie.  
Madame : VERRIER Marie-Luce.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Messieurs de GUITAUT Hugues, SALOMON Grégory, Madame MUCHERL Monique.

**Absent(s) :** Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, Madame PINTER Marie-Thérèse.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GARNIER Bernard.

### **Monsieur le Maire :**

- Ouvre la séance à 20 h 00.
- Donne lecture du PV de la séance du 30 Novembre 2018.

### **Ordre du jour :**

#### **N° 2019-001 – Piscine :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie VIRELY pour faire le point sur les relations avec la CCTA au sujet de la piscine. Monsieur Jean-Marie VIRELY a fait un courrier qu'il a remis à Monsieur le Maire pour le faire étudier par notre avocat. Le courrier est parti à la CCTA.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** d'arrêter la procédure en cours auprès de notre avocat sans attendre la réponse de la CCTA,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 1**

Monsieur Jean-Marie VIRELY propose d'agir vite pour retirer notre plainte et d'en informer la CCTA pour rouvrir la discussion avec la CCTA.

Déposé en Sous-Préfecture

#### **Point sur le dossier MARCONI :**

La vente a été conclue le 28/12/2018, la somme due a été versée par Monsieur MARCONI. Le dossier est clos.

#### **Travaux toit de la Mairie :**

Il faudrait retirer une cheminée pour supprimer une fuite mais il s'avère qu'il y a d'autres fuites. Un débat s'instaure, faut-il refaire complètement le toit et prévoir l'isolation. Appel d'offre à faire pour avoir un ordre de prix.

#### **Remplacement de la chaudière de la Mairie :**

Suite à l'intervention d'Arnaud Chauff et Clim.

Possibilité de récupérer l'ancienne chaudière de l'école, ou chaudière granulés bois.

Débat sur le type de chauffage à adopter, chauffage urbain ?

Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT se charge de demander une étude de chauffage urbain.

#### **N° 2019-002 – Travaux complémentaires Eglise :**

Ets DUMONT ET BERT – Estrades : 5.186,87 € HT.

+ Nettoyage poutre de gloire (1.000 €) que nous refusons de payer car il s'agit d'une erreur dans les travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** de payer la somme de 5.186,87 € HT à la Sté DUMONT ET BERT,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **Armoire anti-feu :**

Pour mettre les états civils et archives (poids environ 500 kg). Reste à trouver un endroit pour la mettre.

Armoire ignifuge à revoir ultérieurement.

### **Voyage à Verdun :**

Suite au succès rencontré pour la cérémonie du 11 Novembre, avec la présence des enfants des 2 écoles, travail effectué en collaboration avec Monsieur DEBUREAU (UNC), il a été proposé d'organiser un voyage à Verdun.

La Commune propose de financer en partie ce voyage pour les enfants des écoles, environ 50. Il faudrait prévoir aussi d'associer des anciens combattants ou autres personnalités.

### **Questions diverses :**

⇒ Concession au cimetière suite à un décès à la maison de retraite : Une concession a été accordée à Madame MILLEFERT Violette à l'EHPAD La Tuilerie (pour elle et Monsieur LEDUC Norbert, décédé), sous protection de Madame Sophie JEROME, BP 5, 21530 LA ROCHE EN BREUIL. Section D – Rang 19 – Place 7, pour 30 ans. Tarif : 450 €.

⇒ Lundi matin : réunion à la Mairie avec le Bassin Seine Normandie concernant le ru des Eperons à 10h.

⇒ L'ACTA reçue par le Sous-Préfet : prévision de rouvrir la ligne purement touristique.

⇒ Remerciement de Madame Sabine NOUVEAU pour le mariage de sa fille Alice.

⇒ Un groupe d'habitants d'Epoissotte se propose de créer un groupe de "voisins vigilants". Voir comment cela peut s'articuler avec la participation citoyenne.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 08/02/2019 à 20h00.

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*La séance est levée à 22 h 30.*

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Février 2019**

Convocation : 30/01/19.

**Présent(e)s** : BAUDON Jean Marc, GOULT Michel, DE GUITAUT Hugues, MUCHERL Monique, PHILIPPOT Daniel, PHILIPPOT Jean-Noël, RENAULT Philippe, SALOMON Grégory, VERRIER Marie-Luce, VIRELY Jean-Marie.

**Absent(e)s** : BIRAUD Sébastien, CHASTANG Marcel, DELLA POLLA David, GARNIER Bernard, PINTER Marie Thérèse.

**Excusé(e)s** :

8 heures ouverture de la séance.

Lecture du Compte rendu du précédent Conseil Municipal du 11 janvier 2019.

### **I- Télétransmission des actes**

Passage d'un avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité. Il n'y a pas eu de modification de tarif.

Vote pour l'unanimité.

### **II- Réfection du trottoir sur la RD954**

Demande de participation financière pour la réfection du trottoir sur la RD 954.

Un débat s'instaure. Un devis envoyé par le garage du creux GODARD est fourni à la commune pour une participation à la réfection de 120 m<sup>2</sup> de trottoir soit un devis de 6.800 €.

Il manque certains éléments. Des membres du Conseil iront vérifier les surfaces.

Il conviendra également de vérifier les précédents travaux de la commune.

### **III- Dépollution des granulats du complexe sportif**

Le premier devis est à 3.620 € HT, la commune disposant de granulats en stock. Un second devis de 2.100 € TTC (1.750 € HT) est présenté.

Vote pour l'unanimité.

### **IV- Travaux supplémentaires de l'église**

Un devis de 8.350 € HT est présenté pour des travaux supplémentaires :

Travaux d'enduit de la sacristie du chauffage dans cette salle et réfection de quelques retouches d'enduit suite à des passages de câble pour un total de 10.020 € TTC.

- Réfection sacristie : 2.924 € HT.

Contre : 2 votes.

Absentions : 3 votes.

Pour : 5 votes.

- Réfection des travaux de plafond : 1.464 € HT. La commune effectue une réserve.

Le conseil considère que ces travaux ne sont pas à sa charge et prend une délibération à l'unanimité.

Par ailleurs le Conseil prend une délibération pour revendiquer que la couleur des portes doit être repeinte en brun Van Dyck. Les portes sont celles de l'église et celle du clocher.

Délibération prise à l'unanimité.

### **V- Décors sculptés du fronton**

Un devis de 1.799 € HT a été adressé pour la réfection d'une pièce en bois sur l'un des décors sculptés du fronton.

Le conseil vote pour l'unanimité, mais demande un geste commercial sur ce devis.

### **VI- Devis acquisition d'une friteuse**

Pour faciliter l'organisation des manifestations communales, la commune envisage de se munir d'une friteuse. En effet, cet équipement est souvent emprunté à d'autres collectivités et/ou associations.

Plusieurs devis sont proposés, le Conseil recommande un équipement à 2 bacs avec 2 purges ainsi qu'une puissance allant au mois à 180° C.

Une délibération est prise.

Le Conseil est favorable à l'achat du modèle 63/336 (2x10L, 2x20 kg/h avec 2 robinets de vidange triphasé) au meilleur prix.  
Vote pour l'unanimité.

#### **VII- Désignation des délégués du SESAM au sein du CCTA**

Le Conseil prend la délibération de nommer Michel GOULT Titulaire et Jean-Bernard BAUDON suppléant comme délégués du SESAM au sein de la CCTA.

Vote pour l'unanimité.

#### **VIII- Approbation de la modification n° 2 du PLU**

La société TOPOS, n'existant plus et remplacé par la société GTITOPUS qui avait ainsi disparu. Cette modification concerne la zone AUs, une seule personne désirait vendre.

Le terrain pourra être constructible.

La Commune ne souhaite pas réaliser les travaux de réalisation du chemin d'accès tant qu'il n'y a pas de maison en construction.

Tous les bâtiments industriels ont droit à un logement intégré au sein du volume de bâtiment. Sans construction nouvelle.

Modification d'écriture (blanc interdit, beige autorisé). Mention à rajouter.

Pour : 9

Contre : 1

Le conseil se pose la question sur les repreneurs de la société TOPOS et de la structure qui encadre la société TOPOS. Une classification doit être apportée sur l'encadrement de cette personne ayant apportée ces modifications.

#### **IX- Approbation pour l'implantation d'une bâche DECI**

2 Problèmes :

- Route de TOUTRY,
- Ferme du Bois,

N'ont aucune défense contre les incendies.

Solution : Installer des citernes de 120 m<sup>3</sup>.

Le SESAM mènera la concertation auprès des propriétaires.

Remplacement de la conduite d'eau allant du cimetière jusqu'à la rue des Forges.

Le Conseil demande à ce que l'on profite de cette occasion pour passer la fibre et installer les gaines. JM VIRELY veut bien s'associer au projet pour aider à ce déploiement et saisir cette opportunité.

Le conseil vote pour la mise en place de ces bâches à l'unanimité.

#### **X- Délibération pour le suivi de la piscine d'Epoisses**

200.000 € sont alloués à la piscine d'Epoisses. À charge des Élus locaux pour mener le projet. La CCTA veut bien nous aider sur la préparation du dossier.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la poursuite de ce dossier.

#### **XI- Candidature pour un poste d'employé municipal**

Un CV a été reçu en candidature spontanée. Toutefois le Conseil remarque que nous n'avons pas besoin dans l'immédiat.

Le conseil se prononce pour ne pas donner suite à cette candidature.

#### **XII- Changement de taux de cotisation**

Le Centre de Gestion va modifier son taux de cotisation qui passe de 0,37 à 0,42.

Vote pour l'unanimité.

#### **XIII- Voyage à VERDUN**

Le voyage initial d'une journée est porté à 2 jours.

54 personnes soit une somme de 4.440 € au total.

Le Conseil vote pour à l'unanimité, la mise à disposition d'une subvention de ce voyage à une hauteur de 1.000 €.

Le conseil demande une restitution à l'ensemble de la population sous une forme que les élèves choisiront.

#### **IXX- Manifestation**

Un bal masqué est organisé le 23 février 2019.

5 € pour les costumés.

10 € pour les non costumés.

Repas possible : tartiflette / salade / beignet de carnaval.

#### **XX- Inauguration de l'église**

L'inauguration de l'église aura lieu le samedi 6 avril 2019.

#### **XXI- Questions diverses**

- Voiture route du marais. Des voitures sont abandonnées, la gendarmerie a été prévenue.
- Demande pour une concession pour une place de cimetière pour une durée de 30 ans.

Le conseil vote pour l'unanimité.

- Enlèvement des aménagements provisoires en face du Crédit Mutuel. Un retour est attendu du Conseil. Les places de stationnement sont appréciées, le ralentissement en face du Crédit Mutuel fait moins l'unanimité.

*Fin du conseil à 10H45.  
Prochaine réunion le 8 mars 2019.*

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 Mars 2019**

Convocations envoyées le sept mars deux mille dix-neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le quinze Mars deux mille dix-neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG,

Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard  
CHASTANG Marcel  
GOULT Michel  
de GUITAUT Hugues  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe  
SALOMON Grégory  
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique  
PINTER Marie-Thérèse  
VERRIER Marie-Luce.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Néant.

**Absent(s) :** Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, GARNIER Bernard.

**Secrétaire de séance :** Monsieur SALOMON Grégory.

**Monsieur le Maire :**

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 8 Février 2019.

**Ordre du jour :**

**Voitures de collection :**

Passage de voitures de collection le 10 Mai de 16H45 à 17H45.

**2019-014 – Travaux de peinture à l'école :**

Une demande de devis a été réalisée, 2 entreprises ont répondu (Hall, escalier, travaux).

L'entreprise LGP :

- 3 047,00 € pour les sanitaires.
- 9 104,80 € pour les escaliers.

Soit un total de 12 151,80 € HT.

L'entreprise GARROT :

- 2 789,78€ pour les sanitaires.
- 7 997,45€ pour les escaliers.

Soit un total de 10 787,23 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de retenir l'offre de l'entreprise GARROT,

**Décide** que les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**2019-015 – Travaux supplémentaires église Saint Symphorien :**

Un tableau aurait besoin d'être retouché pour un coût de 950 € HT.

Ce tableau sera repris par une entreprise de SEMUR.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** la réfection du tableau,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**2019-016 – Travaux de réfection du meuble de la sacristie :**

Des travaux de réfection du meuble de la partie supérieure de la Sacristie sont prévus.

Réception d'un devis pour refaire cette partie supérieure en chêne soit 5 181,50 € HT.

Appel de l'architecte à ce sujet qui recommande de ne payer que 50 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de suivre la recommandation de l'architecte,

**Accepte** le devis,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**2019-017 – Réfection des trottoirs :**

Réfection des trottoirs sur la RD 954.

Le devis de l'entreprise ROSA d'un montant de 4 279,20 € HT pour un enrobé à chaud.

Le devis de l'entreprise GIRARD d'un montant de 5 746,80 € HT pour un enrobé à froid.

Ces travaux consistent à réaliser les trottoirs en face du Garage du Creux Godard soit un total de 115 m<sup>2</sup>.

Proposition : subventionner à 50 % la réfection du trottoir en face du Garage du Creux Godard en enrobé à chaud confiée à l'entreprise ROSA.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**  
**Décide** de subventionner à 50 % la réfection du trottoir en face du Garage du Creux Godard en enrobé à chaud par l'entreprise ROSA,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**Informations :**

- FIBRE OPTIQUE : Désengagement du conseil départemental sur la propagation allant des armoires aux particuliers.
- Interrogation de Monsieur VALLETTE sur la réfection du mur des éperons.  
Subvention de 1 700 € accordée pour juin.  
Début des travaux en septembre soit un total de 6 820 € HT.

**2019-018 – Secrétariat de mairie – Création de poste :**

Recherche d'une personne ayant des compétences en comptabilité publique, 1 personne a répondu et vient le mercredi et jeudi pour 15h hebdomadaires, en CDD jusqu'au 31 mars 2020.

Le conseil doit se prononcer sur l'emploi de Madame DEMONGEOT Aurore soit 15 heures par semaine jusqu'au 31 mars 2020 à l'indice Majoré 343 et l'indice Brut 372.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc à l'organe délibérant (conseil municipal) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de Rédactrice, à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

L'agent recruté aura pour fonctions du secrétariat de mairie.

Cet emploi est équivalent à la catégorie B.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des Rédacteurs.

Le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- La grille indiciaire indiquée ci-dessus.
- Les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice.
- La qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude).
- L'expérience professionnelle de l'agent.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le tableau des emplois,

**Décide :**

- D'adopter la proposition de l'autorité territoriale (Maire) et de créer un emploi permanent à temps non complet de Rédactrice à raison de 15 heures hebdomadaires.

- De modifier en conséquence le tableau des emplois.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Que l'agent non titulaire percevra une rémunération équivalent à l'**Indice Majoré 343** et l'**Indice Brut 372**.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**2019-019 – Espace de travail :**

Modification de la structure des bureaux.

Rencontre avec la société Espace Plus Informatique pour aménager un poste et un espace de travail.

Coût des équipements : 1 290 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis d'Espace Plus Informatique,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**Questions diverses :**

⇒ Inauguration de l'église :

Présentation du programme.

Rassemblement festif dans l'enceinte du Château d'Epoisses. Devis en cours.

Se renseigner pour la location de vaisselle – Monsieur BAUDON.

⇒ Invitation à COURCELLES FREMOY pour l'inauguration de la nouvelle mairie le 30 mars 2019 à 11H.

⇒ Réfection des trous sur la place de la Perrière : Réfection reportée à l'an prochain.

⇒ Prochaine réunion : Vendredi 12/04/2019 à 20H.

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*La séance est levée à 21 h 50.*

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Avril 2019**

Convocations envoyées le vingt sept Mars deux mille dix-neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le douze Avril deux mille dix-neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard  
CHASTANG Marcel  
GARNIER Bernard  
GOULT Michel  
de GUITAUT Hugues  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe.

Mesdames : MUCHERL Monique  
PINTER Marie-Thérèse.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Monsieur VIRELY Jean-Marie.

**Absent(s) :** Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, SALOMON Grégory, Madame VERRIER Marie-Luce.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GARNIER Bernard.

**Monsieur le Maire :**

- ✚ Ouvre la séance à 20 h 00.
- ✚ Donne lecture du PV de la séance du 15 Mars 2019.

**Ordre du jour :**

**N° 2019-020 – Vote des taux des taxes locales :**

Les taux actuels sont :

TAXES	Taux
Taxe d'habitation :	16,63 %
Taxe foncière (bâti) :	17,55 %
Taxe foncière (non bâti) :	42,49 %

Monsieur le Maire demande si l'on maintient ces taux ou si on les augmente (part communale), les bases ayant augmenté.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de maintenir les taux actuels des taxes locales,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-021 – Budget primitif 2019 :**

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	959 244,00 €	847 097,00 €
Résultat de fonctionnement reporté		112 147,00 €
	<b>959 244,00 €</b>	<b>959 244,00 €</b>
<b>Investissement</b>	580 758,00 €	580 758,63€
Affectation de résultat (457.865,34 €)		457 865,00 €
Restes à réaliser 2018	451 294,03 €	227 290,40 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	233 862,00 €	
	<b>1 265 914,03 €</b>	<b>1 265 914,03 €</b>
<b>Total du budget</b>	<b>2 225 158,03 €</b>	<b>2 225 158,03 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** d'adopter le budget principal 2019,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-022 – Vote des affectations de résultats au compte 1068 (recettes d'investissement) :**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

**Décide** d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

⇒ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de :  
457.865,34 € pour le budget principal.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-023 – Travaux de voirie 2020 CCTA :**

Madame la Présidente de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois demande de présenter la liste des travaux de voirie prévus pour 2020.

Propositions :

- Rue des Perrières, sous réserve des travaux d'assainissement.
- Rue de Bourgogne + rue du 19 Mars.
- Place Impasse du Pré de Manche.
- Tourne-bride de la rue des Lilas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** de présenter la liste des travaux décrite ci-dessus à la CCTA,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2019-024 – Comptes de Gestion 2018 :**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard BAUDON, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires. Monsieur Jean-Bernard BAUDON présente les résultats de clôture de l'exercice 2018 :

✚ Budget principal : +336.151,54 €.

✚ Budget AR MARCONI : +5.327,61 €.

<b>CG budget principal</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	606 687,32 €	833 874,00 €
Section d'investissement	759 019,65 €	755 174,42 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** le Compte de Gestion budget principal 2018,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

<b>CG budget MARCONI</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	142 922,36 €	151 677,76 €
Section d'investissement	140 014,09 €	147 937,09 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** le Compte de Gestion du budget annexe MARCONI 2018,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2019-025 – Comptes Administratifs 2018 :**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard BAUDON, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

<b>CA budget principal</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	606 687,32 €	833 874,00 €
Investissement	759 019,65 €	755 174,42 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** le Compte Administratif du budget principal 2018,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

<b>CA budget MARCONI</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	142 922,36 €	151 677,76 €
Investissement	140 014,09 €	147 937,09 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** le Compte Administratif du budget annexe MARCONI 2018,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2019-026 – Clôture du budget annexe AR MARCONI :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe AR MARCONI a été ouvert par délibération en date du 06/01/2006 afin de répondre à la demande commerciale de Monsieur Jean-Pierre MARCONI.

Compte tenu de la vente du bâtiment le 28/12/2018 et du remboursement des emprunts, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2018.

Le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion 2018 dressé par le comptable public ont été votés le 12/04/2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** la clôture du budget annexe AR MARCONI au 30/04/2019,

**Dit** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA (remboursement du solde de 162 €),

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **Questions diverses :**

- ⇒ Versement pour les travaux de voirie 2018 de 28.620 € à la CCTA par le Conseil Départemental.
- ⇒ Rue des Eperons en étude par le Bassin Seine Normandie. 4.177 € seront à verser au Bassin Seine Normandie.
- ⇒ Plan Communal de Sauvegarde : risques météorologiques ou matières dangereuses sur autoroute.
- ⇒ La Commission d'Embellissement qui s'était "mise en sommeil" depuis 2017 pendant les travaux de rénovation de l'église, qui sont terminés, va reprendre ses activités. Monsieur Hugues de GUITAUT indique que la Commission se réunira en Mai prochain.
- ⇒ Prochaine réunion : Vendredi 03/05/2019 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 h 00.

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Mai 2019

Convocations envoyées le dix sept Avril deux mille dix-neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le trois Mai deux mille dix-neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

### Étaient présents :

Messieurs : CHASTANG Marcel  
GARNIER Bernard  
GOULT Michel  
de GUITAUT Hugues (*jusqu'à 21h30*)  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe  
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique  
VERRIER Marie-Luce.

**Absent(s) ayant donné pouvoir :** Monsieur BAUDON Jean-Bernard,  
Monsieur de GUITAUT Hugues (*à partir de 21h30*).

**Absent(s) :** Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, SALOMON Grégory, Madame PINTER Marie-Thérèse.

**Secrétaire de séance :** Monsieur GARNIER Bernard.

### **Monsieur le Maire :**

- ✚ Ouvre la séance à 20 h 00.
- ✚ Donne lecture du PV de la séance du 12 Avril 2019.
- ✚ Suite à une conversation téléphonique avec le SESAM, il semblerait que les travaux de mise aux normes de l'assainissement rue des Perrières seraient réalisés à l'automne.

### **Ordre du jour :**

#### **N° 2019-027 – Acquisition d'un bâtiment :**

Il y a un mois, la directrice de la fromagerie Berthaut s'est présentée à la Mairie. Il est en projet de démolir un bâtiment place de la Perrière.

Devant la réticence du Maire, cette personne est revenue en Mairie avec la proposition de céder pour un euro symbolique à la Commune. Voir s'il est possible de faire classer le bâtiment par la Fondation du Patrimoine. Pour éviter la destruction de ce bâtiment qui est un ancien bâtiment sur la Commune.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** d'acquérir ce bâtiment à l'euro symbolique,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **Planning de tenue du bureau de vote pour les élections européennes :**

De 8h00 à 18h00 le 26 Mai 2019.

Plusieurs élus seront absents, il faudra certainement augmenter le temps de tenue du scrutin à 2h30 ou 3h00.

### **Presbytère :**

Le presbytère va être libre très prochainement. Que faire de ce bâtiment ? Le vendre ? Il y a beaucoup de travaux à faire.

Le Conseil demande à visiter le bâtiment avant de prendre une décision.

#### **N° 2019-028 – Affectations aux associations des subventions 2019 :**

- ✚ Chorale : 600 €.
- ✚ Club Espoir : 500 €.
- ✚ Comité de Jumelage : 300 €.
- ✚ Epoisses en Fêtes : 500 €.
- ✚ Les Randonneurs de la Région d'Epoisses : 300 €.
- ✚ Second Souffle 21 : 400 €.
- ✚ USSE : 800 €.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** d'octroyer les subventions 2019 aux associations mentionnées ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

*Sortie de Monsieur Hugues de GUITAUT à 21h30 qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VIRELY.*

### **Photocopieur de l'école publique :**

Monsieur BAUDON étant absent, il connaît bien le dossier.

Remis au prochain Conseil.



**N° 2019-029 – Modification du temps de travail de l'ATSEM :**

Devant le manque de personnel d'entretien pour les écoles, Madame JOUANIN Céline fera 1h par jour, 4 jours par semaine durant la période scolaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** la modification du contrat à raison de 23,78 heures hebdomadaires de Madame JOUANIN Céline (soit 1h par jour, 4 jours par semaine durant la période scolaire),

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-030 – Frais scolaires 2018 :**

Les frais scolaires 2018 se montent à :

374 € pour un élève d'élémentaire.

734 € pour un élève de maternelle.

8.878 € à verser à l'école Ste Louise (OGEC) pour 7 élèves de maternelle et 10 élèves de primaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** les comptes ci-dessus,

**Accepte** de verser la somme de 8.878 € à l'OGEC,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**Festivités du 8 Mai :**

10h45 cimetière.

11h00 devant la Mairie.

11h15 au monument.

Vin d'honneur à l'ERL.

**N° 2019-031 – Panneaux voisins vigilants :**

Panneaux aux entrées du village d'Epoisses.

Coût : 1.008 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-032 – Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme :**

Le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) d'EPOISSES et l'exposé de ses motifs, a été porté à la connaissance du public, par avis de mise à disposition en date du 05/07/2018, en vue de lui permettre de formuler des observations pendant un délai d'un mois préalablement la convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des observations formulées par le public.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-47, R.153-20 et R.153-21.

Vu l'arrêté municipal en date du 11/12/2017 et la délibération du Conseil Municipal en date du 01/12/2017.

Vu l'avis de mise à disposition du public.

Entendu les motifs présentés par le Maire.

Après avoir examiné les observations du public formulées durant la mise à disposition au public qui s'est déroulée du 09/07/2018 au 09/08/2018.

Considérant que les résultats de la mise à disposition du public ne conduisent pas à apporter de modification au dossier de modification simplifiée :

*De la zone 1AUs : possibilité d'aménagement partiel de cette zone à proximité du château.*

*Une seule personne désiret vendre.*

*La commune ne souhaite pas réaliser des travaux du chemin d'accès tant qu'il n'y a pas de maison en construction.*

*Tous les logements industriels ont droit à un logement intégré au sein du volume de bâtiment, sans construction nouvelle.*

*Modification d'écriture : le blanc est interdit cependant le beige est autorisé.*

Considérant que le projet de modification simplifiée du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide** d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,

**Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

**Dit** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture (ou Sous-Préfecture) et de l'accomplissement des mesures de publicité,

**Dit** que le dossier de modification simplifiée n° 2 du P.L.U. sera tenu à la disposition du public à la Mairie, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires, aux jours et heures habituels d'ouverture,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2019-033 – Sollicitation de l'aide de l'Etat pour DSIL – City Stade :**

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'opération d'implantation d'un terrain multisports City Stade pour un montant estimatif de 67.448,19 € HT.

Il sollicite l'aide de l'État pour Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération, après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet.

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **Questions diverses :**

- ⇒ Demande de Monsieur MICARD pour créer un camping avec hébergement insolite (yourte).
- ⇒ Frais de transport pour les enfants scolarisés : 3.610 €.
- ⇒ Concession cimetière D-9-8, fille MARCHAND, durée 30 ans.
- ⇒ Prochaine réunion : Vendredi 07/06/2019 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 h 15.

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 Juin 2019**

Convocations envoyées le vingt neuf Mai deux mille dix neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le sept Juin deux mille dix neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

#### **Étaient présents :**

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard  
CHASTANG Marcel  
GOULT Michel  
de GUITAUT Hugues  
PHILIPPOT Daniel  
PHILIPPOT Jean-Noël  
RENAULT Philippe  
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique  
PINTER Marie-Thérèse  
VERRIER Marie-Luce.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : Monsieur GARNIER Bernard.

**Absent(s)** : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, SALOMON Grégory.

**Secrétaire de séance** : Madame VERRIER Marie-Luce.

#### **Monsieur le Maire :**

- 🚩 Ouvre la séance à 20 h 00.
- 🚩 Donne lecture du PV de la séance du 3 Mai 2019.

#### **Ordre du jour :**

##### **Transports scolaires :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a envoyé une facture pour le transport scolaire des écoles primaires des enfants d'Epoisses pour un montant de 3.610 €, après vérification il semblerait que 3 élèves n'empruntent plus le bus. Une réclamation a été adressée au Département.

Le tarif est de 190 € par enfant.

#### **N° 2019-034 – Convention préalable avec les services Départementaux :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place une convention préalable auprès des Services Départementaux afin de pouvoir les solliciter pour tout problème en matière de voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le principe de la convention préalable avec les Services Départementaux,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2019-035 – Attribution des sièges à la CCTA :**

La CCTA informe des différentes possibilités de répartition des sièges des délégués après les élections de 2020. Les différents accords locaux n'attribuant que 2 délégués pour Epoisses alors que la répartition de droit commun en accorde trois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** la représentation à la CCTA selon la répartition de droit commun attribuant 3 sièges,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 1**

Déposé en Sous-Préfecture

#### **N° 2019-036 – Activité chirurgie onco-digestive :**

Le Communauté de Commune des Terres d'Auxois a transmis à Monsieur le Maire, le vœu émis lors de son Assemblée Générale du 13 Mai 2019 pour le maintien de l'activité de chirurgie onco-digestive au sein du centre hospitalier de Semur en Auxois.

Afin de maintenir le service de chirurgie onco-digestive, les Conseillers Communautaires demandent à ce que soient officialisées et contractualisées des relations de solidarité entre les établissements adhérant au Projet Médical Partagé du groupement hospitalier de Territoire de la Côte d'Or et de la Haute Marne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Se prononce** en faveur de ce vœu pour maintenir le service de chirurgie onco-digestive,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 1**

**Transfert à la CCTA de la participation financière de Semur pour l'école de musique :**

La Communauté de Communes des Terres d'Auxois informe le Conseil Municipal du diagnostic du transfert de la participation financière de Semur en Auxois à l'Ecole de Musique.

3 simulations de participation des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sinémurien ont été présentées. Ces simulations amèneraient une participation de la commune entre 4.700 et 14.700 €. Ce sujet sera présenté lors de la prochaine CLECT.

**N° 2019-037 – Travaux de zinguerie :**

Des travaux de zinguerie sont prévus pour l'école publique afin de remplacer les gouttières.

La société ROSA Philippe a adressé un devis d'un montant de 2.892 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis d'un montant de 2.892 € TTC,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-038 – Travaux toit de la Mairie :**

Suite à l'appel d'offre réalisé par la mairie pour des travaux d'un montant supérieur à 25.000 €, une seule entreprise a remis une offre.

La société LUDI a remis une offre d'un montant de 75.760,85 € TTC et une variante à 83.311,31 € TTC incluant une finition intérieure au niveau de l'isolation; cette dernière solution présentant une résistance thermique plus faible.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** le devis d'un montant de 75.760,85 €,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-039 – Demande d'aides financières :**

Suite à l'offre remise par la société LUDI pour la réfection du toit de la mairie, une demande de financement des travaux va être sollicitée auprès de la DETR de la DSIL et le Département.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** de solliciter des demandes auprès de la DETR, la DSIL et le Conseil Départemental pour une aide financière en vue de refaire le toit de la mairie,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-040 – Grange de la Fromagerie :**

La fromagerie de groupe SAVENCIA FROMAGE ET DAIRY EUROPE a proposé à la commune d'EPOISSES la cession d'un bâtiment situé place du Champ de Foire : section AL cadastré 505 pour un euro symbolique.

La commune d'EPOISSES, soucieuse de la conservation de la typicité du village, ce bâtiment implanté dans un secteur protégé présentant cependant quelques signes de vétusté localement, s'engage à faire exécuter les travaux à l'identique dans un souci de sauvegarde du patrimoine communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** l'offre du groupe SAVENCIA FROMAGE ET DAIRY EUROPE,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-041 – Grange de la Fromagerie :**

La fromagerie de groupe SAVENCIA FROMAGE ET DAIRY EUROPE a proposé à la commune d'EPOISSES la cession d'un bâtiment situé place du Champ de Foire : section AL cadastré 505 pour un euro symbolique.

La commune d'EPOISSES soucieuse de la conservation de la typicité du village, ce bâtiment implanté dans un secteur protégé présentant cependant quelques signes de vétusté localement, s'engage, à faire exécuter les travaux à l'identiques dans un souci de sauvegarde du patrimoine communal.

La commune d'EPOISSES au vu de l'engagement financier pour ces travaux propose de solliciter les aides financières auprès du Conseil Départemental, de la DETR et de DSIL et éventuellement auprès de la DRAC ce bâtiment présentant un certain caractère patrimonial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** que des travaux de restauration soient exécutés à l'identique et propose de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental, la DETR la DSIL et la DRAC,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-042 – Concessions au cimetière :**

Le Maire informe que les emplacements :

- B-10-01 attribué au Lieutenant David LEIGH,
- B-04-01 qui est une fosse dite ossuaire,

N'ont pas fait l'objet de concession, le Maire propose que ces 2 concessions soient officiellement régularisées.

Monsieur BALLAND demande une concession pour lui et son épouse pour 50 ans à l'emplacement C-19-02, pour une durée de 50 ans.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** la régularisation et la vente de ces concessions,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-043 – Achat d'une débroussailleuse :**

Suite à une demande de devis pour l'achat d'une débroussailleuse, le Garage du Creux Godard propose :

- Débroussailleuse Sthill pour 1.010,51 € TTC.
- Débroussailleuse HUSQVARNA pour 809,10 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve** l'achat de la débroussailleuse Sthill pour 1.010,51 € TTC,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

**N° 2019-044 – Subvention théâtre :**

Le 12 et 13 Août 2019, la Compagnie AMAB implantée à Dijon va effectuer des représentations au château d'EPOISSES dans le cadre de sa tournée estivale. Cette troupe demande une subvention financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** qu'une subvention de 300 € soit donnée à la troupe de AMAB,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 8

Contre : 4

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

**Questions diverses :**

- ⇒ L'agenda guide 2020 sera peut-être annulé s'il n'y a pas suffisamment d'annonceurs.
- ⇒ La cérémonie commémorative de l'appel du 18 Juin 1940 aura lieu au monument à 18h30 et sera suivie d'un vin d'honneur à l'ERL.
- ⇒ Le 14 Juillet 2019, la Pomme d'Or est sollicitée pour le buffet.
- ⇒ Suite au vœu émis de nommer en hommage au Colonel Arnaud BELTRAME un emplacement de la commune, un mail a été adressé nous demandant, si nous avons réalisé cette inauguration.
- ⇒ La Taxe additionnelle perçue pour l'année 2019 s'élève à 30.959,42 €.
- ⇒ Monsieur et Madame GUILLAUME sollicitent une réunion publique suite à leur courrier concernant le compteur Linky. Le maire a fait suivre ce courrier au SICECO.
- ⇒ Pour faire suite à la demande de Mr SIMONNEAU + Mme VEIT, un Géomètre Mr TISSANDIER va intervenir pour examiner le problème et conseiller sur les solutions envisageables et réaliser les bornages nécessaires.
- ⇒ Une demande d'autorisation pour l'utilisation de la salle de motricité par la CCTA a été demandée pour le jeudi de 9h à 10h, soit 1 fois par mois.
- ⇒ Un courrier a été reçu, Monsieur BERTHIER se plaint des nuisances olfactives de la fromagerie de Plumeron. Cette réclamation a été adressée à la DREAL.
- ⇒ Un courrier de remerciement a été reçu suite aux élections européennes.
- ⇒ Monsieur BAUDON a présenté le projet de remplacement du photocopieur pour l'école publique (location ou achat). Cette proposition sera analysée au prochain Conseil.
- ⇒ Prochaine réunion : Vendredi 05/07/2019 à 20H.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 h 20.*

Les Conseillers,

Le Maire,  
CHASTANG Marcel